

époque, mais elle tendait à s'établir. Cette observation rapprocherait aussi notre manuscrit de la fin plutôt que du commencement du xv^e siècle.

Quoi qu'il en soit de sa date exacte, il est antérieur à tous les manuscrits et livres où l'on a trouvé jusqu'ici une version française du Décalogue,

* * *

La production de ce manuscrit éclaire la question de l'origine de notre formulaire actuel des commandements de Dieu.

Gerson, si zélé pour l'enseignement catéchétique, avait inséré dans son petit livre populaire l'*A. B. C. des simples gens*, paru dans le courant du xv^e siècle, une formule en français brève et claire, facile à retenir, des dix préceptes de la Loi divine ; mais elle n'est, en réalité, qu'une traduction du formulaire latin du Décalogue et ne rappelle que de loin notre texte moderne. Plus tard, aux environs de 1500, apparaît, dans un opuscule populaire, le *Livre de Jésus, en français, pour les simples gens*, une rédaction du Décalogue en distiques qui, sauf la langue et l'orthographe du temps, et quelques variantes d'expressions, ressemble au texte actuellement usité :

Ung seul Dieu tu adoreras
Et aymeras parfaitement.

Cette version en vers français se répandit promptement, car on la trouve notamment dans les *Ordonnances synodales* de Mgr J. d'Orléans, archevêque de Toulouse, imprimées à Orléans en 1525 et dans des rituels contemporains.

Après cela, on aurait pu croire, selon toute vraisemblance, que la version en quatrains du manuscrit du xvi^e siècle de la Bibliothèque nationale n'était qu'une amplification poétique de la traduction en distiques publiée dans le *Livre de Jésus pour les simples gens*. Mais avec le manuscrit antérieur du xv^e siècle qui donne déjà, sauf quelques variantes, la même traduction en quatrains, il semble bien qu'on doive plutôt renverser la thèse et admettre, contrairement à des conclusions qui semblaient jusqu'alors plausibles, que notre formulaire actuel en distiques dérive, par voie d'abréviation et de simplification, de la version